L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
DIMANCHE MATIN, 8 MARS.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXIII.

M. BENJAMIN.

Tandis que cette scène, à laquelle n'était guère préparé le bonhomme Charbonneau, se passait sur le trottoir qui bordait le mur extérieur du jardin de l'hôtel Casa-Real, Anita la quarteronne se rendait en toute hâte auprès de sa maîtresse.

Elle la trouva dans sa chambre à coucher, procédant à sa toilette.

Or, il nous faut bien l'avouer, c'était une singulière toilette que celle faite en ce moment par Hermosa.

A coup sûr le costume, principal et accessoires, étalé sur ce divan broché de soie et d'or représentant des fleurs diaphanes ou des oisillons fantastiques, jurait fort avec l'ameublement de ce réduit amoureux.

Un pantalon, un gilet paletot sac et un large pardessus en drap noir y étaient posés.

Une paire de bottes fines, en cuir verni, attendait sur une blanche peau de cygne servant de descente de lit.

Sur un guéridon, un chapeau de feutre sombre à grands rebords.

Somme toute, un costume d'homme.

Et ces vêtements masculins, la comtesse de Casa Real se préparait à les endosser.

A l'entrée de sa camériste, elle se coiffait d'une perruque blonde, aux mèches variant entre cinq et dix centimètres de longueur ayant une raie sur le côté gauche.

Cette perruque, puisqu'il faut l'appeler par son nom, encadrait si adroitement son gracieux visage, que nul n'eût pu se douter qu'elle cachait les trésors d'une opulente chevelure, d'un noir d'ébène, descendant jusqu'aux chevilles.

Or, quoiqu'elle eût de nombreuses filles de chambre, la créole n'avait jamais souffert qu'aucune d'entre elles portât la main sur sa tête.

Elle seule se coiffait.

Et, cela avec tant d'habileté, que quand elle entrait dans un bal ou dans une soirée de cérémonie, toutes les femmes jetaient un œil d'envie sur la simplicité de sa coiffure et sur la richesse de ses cheveux.

On n'avait pas encore pris, à cette époque-là, le parti d'étouffer la nature et la vérité sous les édifices de l'art et du mensonge.

On ne portait pas ces chignons ridicules qui font ressembler la tête de nos élégantes à une gourde de campagne montée grossièrement.

Nos mères avaient des cheveux, des vrais, et n'en portaient de faux qu'à la dernière extrémité.

Nos filles coupent les leurs, les vrais, pour en porter de faux sortant de n'importe où!

Et tout cela pour en revenir un jour aux bandeaux les plus simples, et aux chignons les moins voyans.

Messieurs les coiffeurs auront beau faire, le monde tournera toujours dans un cercle plus ou moins.... vertueux.

S'ils donnent le ton aux mères de famille, s'ils forcent la main aux pères de famille, ces malheureux et faibles grands-parens, qui subissent aujourd'hui leur joug de mauvais goût, se révolteront à un moment donné.

A ce moment-là, comme l'a dit un de nos auteurs dramatiques les mieux accrédités, le règne de *Sainte-Mousseline* reviendra pour les coiffures, et la vraie natte détrônera le faux chignon.

La comtesse achevait donc de se coller sur les tempes les dernières mèches rebelles de sa perruque.

Entendant le pas d'Anita, elle se retourna.

—Tu l'as reconduit jusqu'à la rue? demanda-t-elle.

—Oui, maîtresse.

—Il est parti? Il s'est éloigné? Personne ne l'a vu?

—Je le crois. J'ai pris par les corridors secrets.

—Et Marcos Praya?

—Nous ne l'avons pas rencontré?

—Tu en es bien sûre?

—Oui, maîtresse.

Il est fin! murmura la créole en hochant la tête d'un air de doute.

—Sa finesse ne va pas jusqu'à traverser les murailles de son regard, répondit la quarteronne en souriant avec assurance.

—Je le renverrai en Amérique, celui-là.

—Il en mourra, maîtresse.

—Eh! que m'importe, après tout? Sa présence me gêne! fit l'irascible créature avec un geste d'impatience.

—Marcos vous aime autant qu'il aime son Dieu! répliqua gravement Anita en se signant.

C'est une chose à remarquer, toute créole est religieuse; et sa religion, plus naïve que celle d'une Européenne, étant plus récente, réside surtout dans les signes extérieurs.

Mme de Casa-Real n'était créole qu'à demi, à ce point de vue-là.

Sa passion, amour ou ambition, étouffait les souvenirs divins de son enfance et de sa jeunesse.

—Il m'aime!...... il m'aime!.... dis-tu? reprit-elle avec violence; soit. Mais il m'aime trop! Son affection me fatigue, son dévouement m'obsède! Si j'écoutais ses conseils....

—Il ose à peine vous en donner un.... en tremblant.

Si je l'écoutais, je finirais par ne pas avoir de volonté.... par ne plus m'appartenir! Marcos, sous prétexte d'adoration et de respect, ferait de moi sa chose! Cela ne sera pas, mignonne! ajouta-t-elle sur un mode plus léger.

—Vous êtes sévère pour le plus fidèle de vos serviteurs.

—Et toi, tu es bien indulgente pour ses défauts, Anita.

La quarteronne rougit et détourna son visage pour ne pas laisser voir à la maîtresse la rougeur qui l'envahissait.

—Aide-moi à m'habiller, chica, fit cette dernière.

—Avec ces habits-là, maîtresse?

—En homme, oui.

Anita obéit.

Elle aida Mme de Casa-Real à revêtir son costume masculin.

Tout en lui servant de *valet de chambre*, la quarteronne ne put s'empêcher de lui communiquer ses appréhensions.

—Vous allez encore sortir ainsi vêtue, señora?

—Crois-tu que je m'habille de la sorte pour rester chez moi! lui répondit en riant la comtesse.

—Et vous sortez seule?

—Dans un instant.

—Ne faites pas cela, maîtresse.

—Tu as peur?

—Pour vous, oui.

—Je ne t'emmenerai pas. Ne crains rien.

—Oh! maîtresse, fit Anita avec reproche, vous savez que je donnerai ma vie pour vous.

—Il est convenu, mais je préfère que tu la gardes.... dans ton intérêt et dans le mien.

Ce disant, elle endossa le pardessus, que la quarteronne lui tenait tout ouvert.

—Sortir ainsi habillée, c'est bien imprudente, maîtresse.

—Enfant!

—Surtout aujourd'hui.

—Pourquoi aujourd'hui plutôt qu'hier ou demain?

—Parce que c'est le dimanche gras.

—Raison de plus. Je ne serai pas la seule femme déguisée en homme.

—Vous risquez d'être insultée....

—Crois-tu? répliqua vivement la créole en regardant Anita de façon à lui prouver que la chose n'était pas aussi facile à faire qu'à dire.

—Il y a tant de monde dans les rues, maîtresse!

—On n'est jamais plus en sûreté qu'au sein de la foule, petite.

—Faites-vous accompagner.

—Allons! voilà que pour rassurer la señorita, il va me falloir demander une escorte au préfet de police, railla-t-elle doucement.

Puis, donnant à sa jeune camériste un soufflet qui ressemblait fort à une caresse, Mme de Casa-Real continua:

—Je ne suis pas femmelette, tu le sais, niña. Voyons, hâtons-nous. Le temps presse. On m'attend.

Anita baissa la tête sans répondre, sachant qu'il était impossible de changer les résolutions de sa maîtresse.

Elle avait bon air sous l'habit masculin, la noble dame.

Ses manières élégantes, sa désinvolture leste et dégagée en faisaient un charmant jouvenceau.

A la façon dont la comtesse portait son harnais d'aventure, on reconnaissait facilement que ce n'était pas son coup d'essai.

Se couvrant cavalièrement la tête de son feutre, elle prit sur la même table où se trouvait son chapeau une paire de pistolets et un stylet à poignée arrondie, à la pointe longue, acérée, flexible.

Mettant ces armes, aussi dangereuses pour le moins dans sa main que dans celle d'un homme, à l'abri des poches de son paletot sac, elle boutonna son pardessus jusqu'au menton, et dit à la quarteronne:

—A bientôt, je pars.

—A quelle heure rentrerez-vous, maîtresse? demanda la jeune fille avec un long soupir.

—Je ne sais pas au juste.

—J'attendrai.

—C'est inutile.

—Si il vient des visites!

—Je suis souffrante! Je ne reçois personne. Tu as compris?

—Oui, señora. Adieu et bon plaisir.

—Merci. J'espère, en effet, m'amuser ce soir, fit la créole avec une expression indéfinissable.

—Faut-il vous éclairer?

—Oui, prends une lanterne et conduis-moi.

Anita alluma une lanterne sucrée et précéda sa maîtresse.

Elles atteignirent la porte fantastique par laquelle l'agent de M. Jules était sorti sans s'en douter.

Toute réflexion faite, ne m'attends pas, Anita.

—Je veillerai malgré moi, répondit Anita.

—A ton aise. Après tout, vaut il mieux que tu m'attendes, prête à m'ouvrir au premier signal.

—Merci, maîtresse.

—Ouvre.

La quarteronne poussa un ressort.

La muraille se fendit, comme cela était déjà arrivé pour maître Charbonneau.

Mme de Casa Real adressa un dernier signe de recommandation muette à sa jeune servante et sortit.

La porte dérobée se referma sur elle, au moment même où l'agent de police doublait l'angle de la rue et s'engageait dans l'avenue des Champs-Elysées.

Sans penser à lui, notre héroïne prit aussi cette direction.

Il faut lui rendre la justice de reconnaître que son cœur n'avait ni un battement, ni une pulsation de plus.

Elle arriva rapidement à l'extrémité de la rue.

Grâce aux marchands de toutes sortes, tirs à l'arquebuse, tirs aux macarons, Guignols et concerts, qui encombraient les allées et les contre-allées de la grande avenue parisienne, grâce à leurs nombreuses boutiques ou baraques éclairées presque *a giorno*, cette promenade favorite du peuple le plus badaud de l'univers était aussi vivante, aussi pleine que dans la journée.

Doña Hermosa se mêla bravement à la foule.

Elle suivit le flot.

Elle était si complètement entrée dans la peau de sa petite création masculine, que personne ne la remarqua.

Les gamins eux-mêmes, ces rois du carnaval, lui accordaient le droit de masculinité.

Pas un cri malsonnant ne vint l'assiéger, ni la poursuivre dans sa marche rapide, souvent entravée par le flux et le reflux des promeneurs.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs

DIMANCHE 8 Mars 1868.
Dernière représentation de

ORPHÉE AUX ENFERS,
Opéra-Bouffe en 4 actes, d'Offenbach.

LE CAPITAINE TIC,
Vaudeville en 3 actes.

On commencera à sept heures.

Lundi 9 mars
BÉNÉFICE DE M. ROSAMBEAU.
Deuxième Représentation de

LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN.
Opéra-bouffe en 4 actes d'Offenbach.
On commencera à 7 heures et quart.

Mardi 10 mars,
Troisième représentation de
LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL.............Propriétaires.

SAMEDI et DIMANCHE 7 et 8 Mars.

Grande combinaison de spectacle pour les Dames et les enfants,

AUJOURD'HUI, samedi, à MIDI, le soir et DIMANCHE SOIR.

La Fontaine illuminée

disparaîtra après dimanche soir, jusqu'à ce qu'il soit décidé si la ville achète les Waterworks.

Le spectacle se terminera par

SCHEMERHORN'S BOY.
à l'étude

Un mélodrame intitulé:

Red Crook.

7mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Lundi soir, 9 mars 1868.
Changement complet de Programme.

Les BILLETS DE VILLE et les GREENBACKS sont PRIS AU PAIR pour les billets d'entrée, qui sont toujours à PRIME.

A l'étude.

THE RED CROOK.

AVIS SPÉCIAL.—Bénéfice de M. A. H. DAVENPORT, demain soir, 10 mars. 8 mars

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir. Le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix-neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras, qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

BAL! BAL!

AVIS.

LES demandes d'invitations pour dames au grand bal paré et masqué que donnent les membres de la société Hébraïque, au théâtre de l'Opéra, le MERCREDI SOIR, 11 mars 1868, doivent être adressées à l'un des messieurs dont les noms suivent:

Comité d'invitation.

Isidor Levy, 171 rue Poydras,
S. Katz, 48 rue Chartres,
S. Mary, 12 do
A. Lehman, 10 do
S. H. Levy, 165 rue Thalia,
Joseph Simon, 65 rue Douane,
Simon Leopold, 89 rue des Magasins,
W. Davis, 200 rue Poydras,
A. H. D. Mess, 10 rue St-Louis,
Isaac Bloom, 56 rue des Magasins.

Le comité se réunira tous les soirs à 5 heures et demie, au No 48 de la rue de Chartres.
4 mars P. THALHEIMER, Secrétaire.

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 5 h. p. m. 17 mai

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les dernières perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. MELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24mars—6m IeL

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le cherche. 4nov— RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct— MVD

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov—1an

MERCHANTS' EXCHANGE.

(BOURSE DES NÉGOCIANTS)

166..........Rue de la Commune..........166
(Près Carondelet)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
30 jan—3m FRANK HERBER, Directeur.

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme instigateurs soit comme auteurs du crime qui a mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.
JNO YOUNES,
1er fév—3 m Surintendant pour les incendies.

J. Hernandez,

COURTIER,

11..........rue Carondelet..........11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..................$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.
R. G. MUSGROVE, agent général.
63.....Carondelet.....63. 13mars

PERUVIAN BARK BITTERS,

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. FEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
NLLE-ORLÉANS (Le), 124, rue de Chartres.
Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, (Agents pour la vente en gros).
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
22 sout Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladie de Foie et des voies urinaires. — Le guérison de la Surdité, si chronique qu'elle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1an

Tout le monde le prend.

AMER DE BRADY,

POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION, de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE des MAUX DE REINS.

Il est sans égal. C'est un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON.

Il ne faut donc pas s'étonner que
CHACUN LE PRENNE.

Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce médicament est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui se prend sans le moindre danger et agit promptement.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par
D. G. BRADY & CO,
46, Fourth street, Louisville Ky.
ETHELL & THOMAS, agence générale,
Rue Poydras, No 165,
15 fév—1 m Nouvelle-Orléans, Lne.

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

HAY & MEHLE,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.
Rue du Commerce, 62 (44)
15janv—3m Nlle-Orléans

Madame STEWART,

236..........Rue d'Orléans..........236

Première porte au-dessus de la rue Claiborne,

Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NECROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis lit dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir.
22 fév—1m—PP

A. LOEZ,

134 RUE DES REMPARTS 134
(entre les rues St-Pierre et Toulouse)

A l'honneur d'annoncer à ses clientèle et au public qu'elle vient de recevoir son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecins, buggies, une magnifique voiture, sulky, Jersey wagon et buggy découvert. D'habiles ouvriers sont chargés de faire et de réparer toute espèce de véhicules. 7 fév—1 m

A LOUER,

La grande maison en briques, ayant huit (8) belles chambres et verandah, No 228 de la rue Royale. Un bon locataire peut l'avoir à un prix modéré. S'adresser à l'un des magasins de Mr Daulger, rue Royale, No 230, coin St-Philippe, ou au No 163 de la rue du Canal. 4mars—1f

Belle propriété à vendre ou à louer
Rue St. Philippe No. 308.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne, avec toutes les cheminées en marbre blanc, ayant au rez-de-chaussée un double salon avec arche, salle à manger, vestibule, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule et balcon sur la rue et sur la cour, cuisine à étage contenant huit chambres, cour carrelée, cuve, etc.

La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $70 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 20fév—1m

GRAINES DE JARDINAGE

Graines de jardinage, de Landreth —Récolte de 1867—H Hafner a maintenant un choix complet de graines de légume d'hiver et de printemps; et il a reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'oignons.

Un choix de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de papiers.
H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105,
24déc—3m En face du Théâtre St-Charles

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

TAXES! TAXES!! TAXES!!

Avis aux Contribuables.

DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Convention, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue CARONDELET, par
11 fév—1m J. HERNANDEZ.

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD,
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE.
jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT,

ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

AUGUSTE BROUÉ

CAMPEMENT-RESTAURAT

Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 221 rue de Chartres, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus.
5fév—1m AUGUSTE BROUÉ.

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—tlj

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilleurs à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assurés les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

L. CRESSON,

PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

R. O. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

AGENCE GENERALE

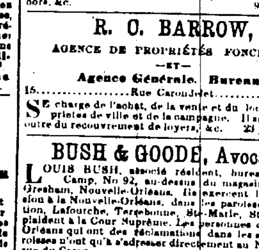

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
Do Alphonse Cabuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de E. Cazet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIÉ & Co.
2fév—1an 37, Vieille Levée.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Druggat, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

Whiskey, Vin, Cognac.

300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $45 la barrique. Whiskey, Brandy et Cognac, à meilleur marché qu'ailleurs.
A vendre par B. CAMET,
Importateur et commissionnaire,
1sfév—1m 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1jan—1 an rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No. 221,
Coin Marais, Nlle-Orléans

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6½ h. A. M.,	char cheval	5½ h. A. M.,	char à vapeur
8 "	char à vapeur	6½ "	"
9 "	"	8 "	"
10½ "	"	9 "	"
12 "	"	11 "	"
2 h. P. M.	"	1 h. P. M.	"
3 "	"	2½ "	"
4 "	"	3½ "	"
5 "	"	4½ "	"
6 "	"	5½ "	"
du soir	"	6½ du soir	
			char à cheval

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELY,
1avril— Surintendant-général.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et le golfe de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine les pont avant et arrière 36 pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $120 once
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 100
Passage d'entrepont.................. 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle des matelots.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT,	capt.	Bocandé	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
8janv t12j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE.

Partira pour le port de la Havane, le 13 mars, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
4 mars au 14 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN,

Steamers de la Malle,

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 189.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN. GRANT,
Commandant J. B. Hildreth,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 14 mars, à 8 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres........... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer United States suivra le Grant et partira SAMEDI, 21 du courant. 26 fév—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mars—1a Rue Carondelet No 41

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur, NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations devront être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne paiera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENIMORE, Agent,
11 janv—2m Rue Tchoupitoulas, No 2.

BATEAU RÉGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Ben. E. Lonsitier, commis M. Kennedy, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches à cinq heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O., & O. Rinckey & Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NLLE ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, D. Denuzat, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures de l'après-midi, et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,
les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.
Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1 m

PAQUEBOT
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
et de
LAFOURCHE.

LAFOURCHE..........Capitaine Barenco.
Le Mercredi..........à 5 heures du soir.
Le Dimanche..........à heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Cote et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Joe Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29 fév—1 ms rue de la Vieille-Levée No 64.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Russ, part de la Nouvelle-Orléans le Mardi, à 10 heures A. M. et le Vendredi, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nlle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction de dix pour cent. Toutes les réclamations devront être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le J. M. SHARP ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.
J. FENNIMORE, Agent,
1er mrs—1m Rue Tchoupitoulas, No 2.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
1erdéc— Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.
JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
1janv—3ms

MOULOR & DUMESTRE,

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13.......Rue de Chartres.......13.

Abonnement même rue No(69.) 7ocnt—1an

MIRAMON vs. LOUISE NICHOLAS—No 4,287.
ST-AMAND & ST-CYR vs. LOUISE NICHOLAS —No 4,125—

TROISIEME COUR de Justice-de-Paix, Paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Juge Paul W. Collens, Troisième Justice-de-Paix, dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le mardi 10 mars 1868, à midi, au magasin No 85 rue Bienville, à la vente publique, à l'enchère, de la propriété suivante—

Un lot de meubles, saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS CATOIR,
mars—1er 6, 10 Act. Constable.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud Nlle-Orléans, 28 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$166,471 58	
Sur les risques de mer	65,950 94	
Sur les risques de rivières	85 602 24	
	$317,994 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,385 00	
		$384,889 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 60	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 64
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,875 07
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie	$33,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	36,022 94	
		$108,715 82
Plus, réassurances...$ 5, 75, Escompte de prime... 48,46 67	50,974 62	
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,616 31	
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances	55,213 10	
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.	163,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	53,000 00
Effets à recevoir	11,396 38
Primes dues et en voie de la perception	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	12,466 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés	13,800 00
En caisse	84,974 41
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.'
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Richa,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Biscoe, J. B. Bres,
J. C. Barelli, Thos. Sloo,
Thos A. James. 25 janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68,4?? 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,362 60	
Primes remboursées	4,115 61	
		119,477 41
Montant net des primes		$291,5?? 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,099 44	
	$140 443 22	
Taxes	11,566 88	
Ré-assurances	5,274 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt	10,1?? 83	
Intérêts sur scrips	26 [illegible]	
		$194,079 84
Bénéfices		$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit: Effets à recevoir pour primes	$3,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	218,307 00	
Dû pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la Ville, Bons de la ville, etc.	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	89 136 00	
En caisse	81,777 88	
	635,622 04	
Moins Dépréciation des susdits	97,8?? 00	
Montant net		$360,772 00
Moins, Intérêts de scrips, non réclamés	7,636 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	
		34,207 76
		$326,564 24

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schreiber,
T. B. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an

S. ROSENTHAL vs SAML P. S. MARSHALL.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Jefferson, No 3,223—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle sud des rues de Chartres et Bienville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, sur soixante-trois pieds six pouces et trois huitièmes de ligne de profondeur et face à la rue Bienville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aujourd'hui louées à Edward Monteuse, pharmacien.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Mountfort, suivant acte au rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 23 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif
8 fév—8,15,22,29—10 mars de la Paroisse d'Orléans.

CLEMENT DUHAMEL vs. CLARA FISHER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. —No 21,739.—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et du consentement des parties intéressées, je procéderai le vendredi treize de mars 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située aux Nos 271 et 273 rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Ensemble le droit d'occupation de la dite maison jusqu'au 30 de septembre 1868.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 fév—29 fév 3, 7, 10, 13 m

THOMAS JANNEY & Co. vs la dame MARQUERITE S. BROWN & JAMES G. BROWN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24 892.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont descriptions suit—

1o SEPT TERRAINS situés dans l'îlet numéro quatre-vingt dix-huit, borné par les rues Prytanie, Plaquemines (ou Collège), Septième et Huitième, dans le Quatrième District de cette ville et désignés par les numéros quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, ci-devant arpenteur et voyer le 4 de mai 1844 et déposé en l'étude de S. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville par acte en date du 12 de juin 1844. Les dits terrains numéros quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes égales et parallèles, le numéro quinze formant l'angle des rues Huitième et Plaquemines, et les numéros dix-neuf, vingt et vingt et un mesurent chacun trente pieds de face à la rue Plaquemines sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Et un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chestnut et Plaquemines (aujourd'hui du Collège), désigné par le numéro Seize, d'après un plan dressé par Moellhausen, ci-devant voyer, daté du 4 de mai 1844 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain mesure américaine, trente et un pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les propriétés sus-décrites appartiennent à la défenderesse ladite dame Marguerite S. Brown, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Robert C. Hutchinson, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 5 de février 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4,12,20 28—avr 4

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c, FRANCIS MARTIN subrogé, vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 19,549.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson, et désignés par les numéros Deux, Trois et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 3 mars 1859 et déposé pour recours en l'étude de—

Les dits terrains sont contigus et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No Deux trente-quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St-Bernard, trente-deux pieds trois lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds cinq pouces et quatre lignes, sur la ligne limitrophe au No Un, et de cent huit pieds quatre pouces six lignes sur la ligne de l'opposé;

Le No Trois, trente-quatre pieds huit pouces et une ligne de face à l'Avenue St-Bernard, trente-deux pieds et deux lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent huit pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No Deux et de quatre-vingt-quinze pieds et un pouce sur la ligne à l'opposé;

Et le No Six, contigu aux autres, derrière, trente-deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds et sept lignes, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes choses y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26fév—28; 5,13,22,28

VENTES JUDICIAIRES

AUGUSTE BOHN vs JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 2,491—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Calliope et Galennie, et désigné par le No quatre sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 de janvier 1867 et maintenant déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public en cette ville, une copie certifiée du dit plan est annexée à un inventaire et à une réestimation de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddell, pris par le dit notaire Grima, le 24 décembre 1866.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, conformément au dit plan, vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue du Camp, entre celles Calliope et Galennie sur une profondeur de cent vingt-trois pieds dix pouces six lignes, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de John L. Riddell, suivant acte au rapport du dit notaire Grima, en date du 25 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—8 15 22—3 8 mars

R. G. Musgrove et fils vs Hunter Asken & Co

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,656—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI neuf de mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 fév—27—1 4 6 8

A. Rochereau & Co., vs. James Coulish.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,682—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI neuf de mars 1868, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une distillerie, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent, situées aux Nos 72 et 74 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—29—mars 3 6 8

J. W. CHAMPLIN et GEORGE BUCKINGHAM vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. CHAMPLIN et Compagnie.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 19 828 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 novembre 1867 et adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MERCREDI onze mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison actuellement ou ci-devant occupée par l'insolvable Champlin et située au No 172 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire et cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—3 5 9 11 m

J. W. CHAMPLIN & GEORGE BUCKINGHAM vs Leurs Créanciers et les Créanciers de J. W. CHAMPLIN & COMPAGNIE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 19 828 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de novembre 1867 et adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le JEUDI douze de mars 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison actuellement ou ci-devant occupée par l'insolvable, George Buckingham, et située au No 488 rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, et cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 fév—28—3 6 8 12m

CORNELIUS BALDWIN vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le VENDREDI, treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (autrefois St-Paul), Howard (autrefois Girod), et de la Poydras, et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty, cent vingt-cinq pieds et sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant député arpenteur général, daté du 20 décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de briques à trois étages, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur...

[illegible]

25 fév—25 29—4 8 13 m

CHARLES CAFFIN vs La Dame ROBERT COTTRILL alias MARY COTTRILL.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20 650—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI...

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
5 mars—5 8 11 13 15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Magasin en briques à trois étages, rue de la Commune, à l'encan par le Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage.
GEORGE NORTON & als. vs. M. O. H. NORTON & als., pour un partage.
[Action en partage.]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,26?—En vertu d'un jugement rendu le 10 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi neuf de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Gravier et Banque...

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—20, 29—mars 8, 14, 12

N. CLAUDEL vs. A. LIBERMANN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,2??—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Delord et Smith Market, désigné par le numéro Trois, d'après un plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 5 de décembre 1858, et déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine), vingt-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de soixante-cinq pieds dix pouces de face...

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du 15 de février 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'on en offrira, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et valable portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier...

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25 29—4 8 13 m

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,165.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Quarante-trois, borné par les rues Constance, Dupantier, de l'Annonciation et Felicity, et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux, d'après un plan de Pilié, ci-devant voyer, daté du 11 de décembre 1838.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-trois pieds de face à la rue de la Constance, sur une profondeur de cent pieds...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21 fév—18 15 21 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MITCHELL CRAIG & Co vs F. JORNS.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,2??—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI seize de mars 1868, à 11 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
5 mars—5,8,11,13,15 Shérif de la paroisse d'Orléans.

THOMAS J. GRIFFIT vs la Dame CATHERINE CREIGHTON.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,537—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse dans la propriété ci-après, savoir:

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, de la Douane, Robertson et Prieur, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bienville sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, composé des deux lots contigus désignés par les numéros Trois et Quatre, dans l'îlet numéro Trente huit, suivant plan de A. d'Hémécourt, en date du 16 de juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, suivant acte au rapport du dit notaire Cuvellier, en date du 13 juin 1857. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
7 mars—7,15,24,31—7 avr Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bower & Garner vs J. H. Russel.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,405—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1868, à 11 heures A. M., à mon entrepôt No 28 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une laiterie et autres propriétés mobilières suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un wagon.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4 7 10 13 15

VENTES JUDICIAIRES.

Gaspard Theuret vs Mathew Welsheimer

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,197.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, d'Amour, Louisa et des Bons-Enfants et désignés par les numéros Neuf, Dix, Onze, Douze et Treize de l'îlet No Six, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, autrefois arpenteur, et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir: les Nos neuf, dix, onze et douze, chacun trente pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No neuf formant l'angle des rues Louisa et des Bons-Enfants; et le No treize mesure trente pieds huit pouces de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits cinq terrains sont bornés, dans le fond, par un passage commun ou allée commune de quinze pieds de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de H. L. Boyle suivant acte au rapport de Geo. Legardeur, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 6 novembre 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 fév—29—mars 8,14,22

TERTULIEN VILLA vs la veuve A. LABARTHE

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,612.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, des Marais, St-Philippe et des Ursulines. Les dits terrains sont contigus et font partie du terrain désigné par le No Douze suivant plan daté du 5 de juin 1826, déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par acte en date du 22 de juillet de la même année et mesurant, mesure française, chacun vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Tremé, sur vingt pieds de profondeur et vingt six lignes parallèles, et six lignes derrière et se terminant aux deux terrains désignés par les Nos Huit et Neuf du dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir: Un cinquième, pour en avoir hérité de son défunt père et les quatre autres cinquièmes au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de ses cohéritiers, suivant acte au rapport de Jos Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1,8,15,24—av 2

VENTES DE CONSTABLE.

JOHN O. HAAS contre C. FLOMAN—No 3,422.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le lundi, 9 mars 1868, à midi, dans la maison de Cour, No 26 du Commercial Place,—Une machine à coudre, saisie dans la susdite procès.—Conditions; comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
H. C. PENNIMAN,
26 fév—26 fév—2,9 m Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le onzième jour de février 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,655. Marianne Dazet, femme de Ferdinand Cais, contre son mari.—Sur motion de Fred. Buisson, avocat de la demanderesse dans cette Cour sur production, à la Cour, de preuves à l'appui de la demande et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que jugement soit en conséquence rendu en faveur de la demanderesse, Marianne Dazet, et contre son mari, Ferdinand Cais, décrétant une séparation de corps et de biens entre les parties et condamnant le défendeur à payer les frais.

Jugement signé le 19 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 19 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
ZACK J. DOWTY, Député Greffier.
8mars—8,23;6av

Sebastian Lehmüller, vs ses créanciers. No 22,976.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau définitif présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 mars—3f député greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le 16 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants No. 19,807. Madame Julia Deslonde, femme de James M. Seixas, contre son mari.—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire, le 21 du mois dernier, soit maintenant confirmé et rendu définitif: qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, madame Julia Deslonde, femme de James M. Seixas, et contre le défendeur, son susdit mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'ici pour, que la demanderesse soit réintégrée à l'administration de la demanderesse, que le défendeur paie tous les frais du procès.

Jugement rendu le 16 janvier 1868.
(Signé) PAUL E. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit.
L. A. LANDRY,
9 fév—9 22 fév—8 mars Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par les présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 18 mars 1842 pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 2me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 24e de février 1868.
Wm WOELPER
Greffier.
26 fév—29 mars 4 7 11 14 18 21 25 28—av 1 4 1 8 11 15 18 ? 25 29

Succession de Vve C. D. VANA—No 18,787.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur le 3 mars 1867—ne serait pas amendé conformément à la pétition et approuvé pour le tout—et ainsi amendé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Nlle-Orléans, ce 7 mars 1867.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
8 mars—8,12,16 Greffier.

Succession de S. W. PHILBRICK.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. Nelson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu W. Philbrick décédé intestat: Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
6 mars—8,12,16. Greffier.

Succession de Henry Ackerman—No 29,896.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de Maria Zanone, épouse décédée de Lorenzo Gamboni—No 30,035.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de Willis J Bishop—No 31,921.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George L Laughland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Willis J Bishop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de O. DUBOIS—No 17,867.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 fév—3 et 8 m Greffier.

Succession de Joseph Marie Désiré Prosper, No 27,073.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugène Prosper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Marie Désiré Prosper, décédé Intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
28 fév—4 7, 8 m Greffier.

Succession de FRANCIS EDWIN VOSE—No 31,903.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry J. Vose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Francis Edwin Vose, décédé Intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 fév—3 et 8 m Greffier.

Succession de Lucy Weyel—No 29,716.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
4 mars—4,10,14 Greffier.

Succession de M. David.—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pourlesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
27 fév—4 et 10 m Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes verront, salut:—Attendu que Jean Baptiste Letorey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, et déposé au Greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le 18ème jour de février de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855;

Qu'il est connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane, et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à faire connaître, s'il y en a, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ces propriété fut vendue par le shérif susdit, le 14ème jour de janvier de l'année 1868, en vertu de deux ordres de cette Cour, l'un rendu le 29 mars 1866, et l'autre le 12 décembre de l'année 1867, dans l'affaire de Jean Baptiste Letorey vs succession de Felix J. Forstall, No 26 865 du docket de cette Cour, à laquelle vente Jean Baptiste Letorey s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre-vingt mille piastres $80 000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, privilèges, voies et servitudes appartenant au dit îlet, lequel îlet est situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, et compris entre les rues Tchoupitoulas, Marché, Richard et Religieuse, à 319 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Tchoupitoulas et Religieuse et 235 pieds 9 pouces 2 lignes de face aux rues Marché et Richard, d'après un plan dressé par Jamet Gallier, architecte, le 5 février 1843 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

2o—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Branch Cotton Press" (autrefois "Branch Warehouse") et tous les droits, privilèges, voies et servitudes appartenant au dit terrain qui est et situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Marché, Tchoupitoulas, Religieuse et St James et à 235 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Marché, sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur rue Tchoupitoulas et Religieuse, d'après un plan dressé par James Gallier, architecte, le 5 février 1843, et déposé à l'étude du dit notaire—le tout en pied américain.

Ce sont les propriétés que le défunt acheta du demandeur, par acte au rapport de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, le 10 novembre 1866. Les plans des dites propriétés étaient exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1868.
P. R. O'RORKE,
20fév—4,18mars Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et lingerie.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

LUNDI, 9 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

600 lots de marchandises sèches assorties, &c., telles que coton b'anc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, linons toile et Union jaconats français, mousselines suisses brunes, tape checks et nansous, brillantines, toile d'Irlande, bobinet, toile et coton à moustiquaires, mousselines brochées et Jacquard diapré toile et diapré coton, popelines, alpacas, mérinos, mousseline laine, castnirs, satinets, doeskins, Meltons, jeans, tweeds, Roboys, flanelles, denims, stripes, coutils à matelas, cotonnades, jupons, balmorals, bonneterie, chemises de peau et caleçons en toile, coton, laine; serviettes toile, courtepointes, mouchoirs toile et madras cravates, peignes, corsets, gants, &c, &c.
Conditions—à la vente. 8 mars

Grande vente sans réserve, de Marchandises importées récemment et comprenant tout le stock de J. Schwabacker, à son magasin, No 96 de la rue Gravier, entre les rues Camp et Magasins—Vente pour cause de changement de genre d'affaires.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu mercredi, 11 mars, à 10 h. A. M., au magasin 96, rue Gravier, entre les rues Camp et Magasins, pour le compte de J. Schwabacker—Un bel assortiment de marchandises importées, savoir:

Mouchoirs véritable valanciennes, dentelles, dentelles de Saxe, mouchoirs batiste français, cols et parures, crêpe fin, cols et parures brodés, courtepointes en piqué extra fin, robes de petits enfants, tarlatan, un grand choix de nansous et jaconats suisses, corsets français superfins, un choix toile et mouchoirs ourlés, chaussons français et anglais, jupons superfins de bal, mouchoirs Madras, trente espèces de broderies, bordures, robes à corsages toile, &c, &c.

Chemises de femmes en toile brodée et en coton, chemises de femmes en toile, bobinets, tarlatan, &c. &c.

Conditions de la vente—Au-dessus de $300 comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; au-dessus de $300 à $600, 60 jours de crédit; au-dessus de $600, 90 jours de crédit.

Pour plus de détails, voir les catalogues qui seront prêts mardi, 10 du courant, au bureau des encanteurs, No 38 de la rue de Chartres. 8mars

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc., à l'encan.
PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 9 mars, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—
Indiennes, coton blanc et coton écru cotons à draps,
Camlet jean, denims, cotonnades, coutil à matelas,
Gingas, stripes, plaids, gingham et hickory,
Bobinet, coton et toile à moustiquaires,
Linon, barège, alpacas, popelines,
Gingas fil, bonneterie, corsets, &c.
—EGALEMENT—

Un grand choix d'habillements d'hommes et de jeunes garçons,
Un grand choix de lingerie et de chapeaux de messieurs.
Conditions—comptant. 8 mars

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,213
PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 février 1868—

Un Terrain et les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St. Charles. Ledit terrain est désigné par le No 132, sur un plan daté du 16 février 1853 et déposé, comme plan No 240, à l'étude de Théodore Guyol, notaire; il a 20 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 3 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, d'un côté et 102 pieds 3 pouces 4 lignes et une fraction, de l'autre côté, au pied américain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—2°, mars 9, 18 23

PAR CHS. T. NASH.

Succession d'HENRY VOSE BAXTER, décédé.

Les trois seizièmes du navire américain "Baden."

PAR CHAS. T. NASH, encanteur, Bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi 14 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1868, No 30,252, du dossier de ladite Cour, pour le compte de ladite succession, il sera vendu:—Les trois seizièmes du navire américain "Baden", du port de 1,199 tonneaux, doublé et cheville en cuivre, construit à Thomaston (Maine), en 1854, presque plein à Liverpool (en destination de Liverpool), avec un bon fret de coton, dont la plus grande partie est engagée, à cinq huitièmes d'un penny. Il est de la classe 5-6 A 1, aux Lloyd's anglais, et peut recevoir 3,600 balles et est en bon état.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 mars

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.
Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.
PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 février 1868—No 30,123 du docket de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Plauché. Les dits terrains ont chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 130 pieds 8 pouces 7 lignes. Ils sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par E. Surgi, voyer, le 20 janvier 1850.

Les améliorations comprennent une maison en briques à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cabinet, corridor et galeries au rez-de-chaussée et au dessus; cuisine en bois couverte en ardoises, et chambres à domestiques, trois cuves, hangard, cour pavée, jardin, &c.

CONDITIONS—L'acquéreur devra payer au comptant, une somme suffisante pour éteindre la dette due le 1er décembre 1865, tirée à l'ordre de Mme Ashbridge et endossée par elle; pour $2,100 chacun, avec intérêt à 8 pour cent par an, de date, lesquels deux billets sont échus le 1er décembre 1866 et le 1er décembre 1867 ... et garantis par privilège de vendeur par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865. Egalement, une somme suffisante ($500) pour payer les frais de vente.

Le reste devra être payé le 1er décembre 1868, et complété en paiement d'un autre billet portant première hypothèque daté du 1er décembre 1865, tiré à l'ordre de Mme S. A. Ashbridge et à son ordre pour $2,100, avec 8 pour cent d'intérêt, de date, lequel billet sera dû le 1er décembre 1868; et est garanti par privilège de vendeur, par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865.

Ce qui pourrait rester sera comptant en paiement ... payable à sa ... par les présentes ... après libération à la dite propriété, moins ... au chiffre ... et l'entrée des hypothèques judiciaires et réclamations privilégiées qui pourraient exister contre la dite succession.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B.—La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er mai 1868.
21 fév—21 23—1 8 15 20 21m

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Bons d'Etat,
PAR NELLIGAN & BASSETTI,
J. NELLIGAN, encanteur.
Bureau au Crescent Auction Mart, No 74
rue Carondelet.

IL sera vendu MERCREDI, 11 mars 1868, à 10 heures et demie A. M., dans les salles d'encan du Crescent Auction Mart:

(33) Deux cent vingt bons de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque, datés de juillet 1866, payables à vingt ans de date et portant huit pour cent d'intérêt par an; les coupons y attachés payables semi-annuellement.

Aussi—$10,400 en coupons échus sur les dits bons.

Aussi—(35) cent trente trois bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque, datés de juillet 1866, payables à vingt ans de date et portant six pour cent d'intérêt par an, les coupons y attachés payables semi-annuellement.

Aussi—$15,860 en coupons échus sur les dits bons.
Conditions—comptant. 1er mars—1 5 11

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de Rosanna McDonald.—No 29,920.
Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Juge W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,920 du docket de la dite Cour—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Saloedo, Conti et Gayoso. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, notaire, comme plan No 79; ils ont chacun 30 pieds, 3 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 102 pieds, 3 pouces, 5 lignes. Le terrain No 13 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.

Les plans sont exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13fév—13 18 23 fév—8 12 15 18 19 m

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi le 10 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.
—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 10 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Linet, rue Gravier,
Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars—

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie, coutellerie, fusils, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour clore des consignations, mercredi, 11 mars 1868, à midi, au numéro No 17 de la rue des Magasins au premier. Un grand assortiment général de quincaillerie, coutellerie, fusils, ferblanterie, &c., et un lot de chaises.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 mars

439 barils Whisky.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 11 mars 1868, à 11 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra au Bonded Warehouse, No 30 Nouvelle Levée,
439 barils Rose whisky rectifié de marques suivantes:
A dans un triangle, 12 sur le côté, 50 barils,
B " " 22 " 100 "
C " " 7 " 189 "
D " " 6 " 100 "

Conditions—Comptant en billets du Trésor. Les acquéreurs auront le privilège d'emmagasiner le whisky au même endroit à raison de 40 cents par baril, par mois, à leurs risques. 8mars

PAR S. GUINAULT

Café et Restaurant,
Vente pour liquidation de société.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 12 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Dauphine entre St-Louis et Conti, pour clore une société,

Le fond d'un café et d'un restaurant ayant une cave bien assortie en vins et vieux vins de caisses, ainsi que tout l'ameublement du local. Ensemble le bail de la maison expirant le 1er mars 1871, à raison de $90 par mois avec privilège de 3 années de renouvellement.

Conditions—comptant en billets de ville de $1 à $3.
7 mars

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI, 9 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de Jeanot, à l'encoignure de la rue Bienville et du chemin de la Métairie—
25 vaches laitières,
2 chevaux,
2 charrettes à lait

La clientèle les bidons et tous les ustensiles de la vacherie

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 6 mars

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
7 mars—11,15 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de marchandises sèches et de chapeaux.
PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 10 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres. Il sera vendu—

687 lots de marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties.
375 douzaines bonneterie anglaise, fine,
187 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons,
— Egalement —

Le 18 mars, par ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—Succession de John G. Friedmann.
—ET—
Le 19 mars—Succession de Hermann Huttmann.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 mars

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

LUNDI, 9 mars, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—
350 caisses de bottes, souliers et brodequins.
Comprenant un assortiment général. Le tout sera vendu sans limite et réserve.
Conditions—à la vente. 8 mars

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles! Meubles!
Succession de H. C. Story—No 585 du dossier de la Cour du Deuxième District Judiciaire.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 19 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, No 149 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et St-Claude, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St-Bernard, les meubles suivants:

Un assortiment général de meubles, comprenant:

Armoires en acajou, bureaux, lavabos, obelins et berceuses, tables à dessus en marbre, toilette Psyché, bois de lit et litterie, tapis, beaux sofas, porte-chapeaux, tables à allonge, buffets, verrerie et faïence, belles glaces françaises, tableaux de choix, gravures et statuettes, fourneau et ustensiles de cuisine.
—Egalement—;

Un choix de verrerie et un magnifique revolver Lefaucheux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mars—7,11,14,19

Panorama et Accessoires d'un Théâtre.
PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

LUNDI, 16 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, dans la salle de bal d'Orléans, située dans la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, au premier—

Un magnifique panorama et tous les accessoires d'un théâtre.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5 mars.

Attention Restaurateurs, &c.

Le célèbre RESTAURANT et TIR AU PISTOLET BOUDRO, situé à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac.—Vente à l'encan.

Succession de L. Boudro.—No 29.804.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

LUNDI, 23 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 11 février 1868, les propriétés foncières ci-après décrites—

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la ville ou faubourg Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac. Le dit morceau de terre a, au pied américain, 134 pieds de face à la rue des Champs Elysées, la même façade sur la rue Marigny, sur 225 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur et face sur le Lac Pontchartrain.

Les bâtisses et améliorations, bien connues sous le nom de RESTAURANT BOUDRO, comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises, parfaitement finie, ayant deux grands salons, deux petites chambres, galerie sur la façade, corridor au milieu, dans le fond, grande galerie fermée et à jalousies et servant de salle à manger. Les bâtisses à les appareils nécessaires pour la fabrication du gaz qui l'éclaire. De plus, trois grandes cuves; une magnifique fontaine en fonte, en face de la propriété, promenades coquillées, jardins orné, lieux d'aisance, &c.

2o—Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain appartenant à M. Philip Blilman et dont la moitié appartient à la succession Boudro, comprenant une bâtisse en bois couverte en mérine, ayant deux grands salons et un grand office; une autre bâtisse ayant deux chambres, cave, cuisine à fourneau, &c, 3 cuves et lieux d'aisance; également, et sur la façade, une bâtisse bien connue sous le nom de "Le tir au pistolet."

3o—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Marigny, Frankfort et Columbia. Le dit terrain a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie devant et derrière, deux cabinets, galerie derrière, lieux d'aisance, 3 cuves, une écurie et hangards, et une fontaine.

Le tout d'après des plans dressés par Pilié & Murray, ingénieurs civils et arpenteurs, lesquels y sera servi au public durant les jours qui précéderont la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amedée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—22 29—7 14 21 & 23m

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale. — une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 283 de la rue Royale; terrains de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. S. Vignié. No. 27,436.
PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, No. 86, rue Bienville.

MARDI, le 17 mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 25 février 1868, et portant le No 27,436 du docket de la dite Cour—les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant aux dites successions—Savoir

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet compris entre les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Orléans.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale, il a 24 pieds de face à la place St Antoine, et a 31 pieds 9 pouces 6 lignes de façade à la rue Royale. 77 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue d'Orléans et un Royale.

Le terrain No 2 a 25 pieds 2 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, et de 16 pieds 6 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans de 41 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 1 et de 41 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du No 3...

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde, au No 10 de la rue Royale, et occupée par J. J. Labau & Co. importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 87 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur du côté...

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde, avec tous les conforts...

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur fin.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale Hôpital, Bourbon et Ursulines. Le dit terrain a 29 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Royale, 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui l'approche le plus de la rue du Quartier, une première profondeur de 125 pieds 6 pouces sur l'autre ligne...

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, à mansarde...

3o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Royale, Français et Chartres. Les dits terrains ont les dimensions suivantes:

Le No 2 a 33 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 3 a 34 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain No 3 comprennent une maison ... ayant quatre chambres.

Ensemble—15 actions de $100 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane...

Le tout d'après des plans dressés, le 27 février 1867 par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis, un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit...

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante.
15fév—15 22 29—mars 7,14,17

Vente positive et sans réserve, à douze mois de crédit, d'une jolie propriété située rue des Champs-Elysées, entre celles des Bons-Enfants et Morales.

Succession de Madame A. Demarest. No 30031.
Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et Salle d'encan rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 Mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Morales, Français et Bons-Enfants. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant 3 chambres, 2 cabinets, un vestibule et une galerie sur la façade, une bâtisse servant de cuisine, cuve, lieux d'aisance, &c.

Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la dite propriété ne sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir ses bonnes garanties à la satisfaction du curateur de la dite succession, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvignaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante (1868).
23 fév—29—mars 7,14.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenberg, tuteur.
PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et a été le 8 du même mois, la propriété foncière ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Louisa, Craps ou Bourgogne et Piété. Le lot de terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa, il a 31 pieds 10 pouces de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Louisa, sur 60 pieds 10 pouces de largeur sur la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison basse ayant trois chambres et un cabinet, une cuisine double, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—15 21 29—7 14 17 m

WM. McCRACKEN contre LOUISA LIDDELL et JOHN GAUCHE Jr.—No 3628 et 3630.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 9 avril 1868, à midi, sur les lieux, la propriété suivante:

Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Dumaine et Tonti. Le dit terrain est désigné par le No 20; il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Douane, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après l'acte passé par devant O. De Armas, notaire public, en date du 19 avril 1866.

Saisi dans les procès.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
H. C. PENNIMAN,
7 mars—7 21—9 avril Constable.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO

Vente d'un magnifique stock de Marchandises sèches.

Succession de François Jacob—No 30,123.
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

LUNDI 9 mars il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin du défunt François Jacob, coin Chartres et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février, pour compte de ladite succession—

Tout le stock de marchandises sèches étrangères et américaines, contenu dans ledit magasin, comprenant environ 750 lots de marchandises fraîches, choisies expressément pour le goût et les besoins du détail de la ville, telles que:

Cotons blancs et écrus indiennes françaises, anglaises et américaines, cotons et toiles à draps, cotonnades pour tils, couvertures laine, draps, casimirs, batiste, toile, barèges, jaconas, organdis, gingas fil, guinghams, coutils pour pantalons, indienne rouge, toile d'Irlande, madras, dentelles Valenciennes et guipure, jaconats nansous, mousseline suisse et Jacquard, rubans, gants, bonneterie, mouchoirs toile, chales dentelles, confections dernière genre, parasols et une grande variété de marchandises de fantaisie dont plus ample description se trouvera dans les catalogues, qui seront prêts le samedi, avant la vente.

— AUSSI —

Installations et bail dudit magasin, ayant à courir jusqu'au 1er septembre 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

PAR CHARLES E. FORTIER

La Goélette "Hermit" à l'Encan.
Succession de Stephen Miller.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No. 33.

LUNDI, 9 mars 1868, à 4 1/2 heures de l'après-midi, à la tête du Nouveau-Bassin, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 12 février 1868, les propriétés appartenant à la susdite succession savoir—

La goélette "Hermit", mesurant trente-six 85/100 tonneaux, ensemble avec toutes ses voiles, agrès, ancres, &c, telle que elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin.

— Aussi —

Une montre en or, une montre en argent et deux boutons en or.

Conditions—Comptant, sur les lieux et en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév—mars 4,9

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Une bonne résidence de famille.

Maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, Ste-Anne et Dumaine. Le dit terrain a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied français. Ensemble, les améliorations, qui sont: une très bonne maison en briques, à étage et à mansarde. Le No 188 de la rue Bourbon ayant un verandah en fer et tous les conforts d'une résidence de famille. Le voisinage est des plus respectables, la propriété est près du meilleur marché de la ville, près d'écoles, d'églises et de théâtres.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets dûment en paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

Restaurant et Hôtel Moreau, situés sur le lac Pontchartrain, entre le Canal Carondelet et le chemin de fer Pontchartrain.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Cet établissement bien connu situé sur le Lac et bâti expressément pour ce genre d'affaires. Il est comparativement neuf, a un grand patronage et ferait une admirable résidence d'été. La terre appartient au gouvernement des Etats-Unis.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant 8 pour cent d'intérêt l'an. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8mars

Vente péremptoire, à l'encan,

D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES,

D'ouvrages classiques, en prose et en vers. Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures, Chimie, Astronomie, Géographie, Botanique, Théologie, &c, &c., Livres élémentaires, livres d'Education des Mathématiques.

Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qu'on trouve généralement dans les librairies.

Stock de THOMAS L. WHITE, en banqueroute—vendu au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON, assignee, en lots au gré des acheteurs.

VENTE SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

MERCREDI, 18 mars 1868, à 7 heures du soir, nous commencerons la vente du susdit et chaque soir ensuite, jusqu'à ce que tout soit vendu, à notre salle, au magasin No 18 de la rue de Chartres, entre les rues Canal et Douane.

C'est une excellente occasion d'acheter des livres à bas prix, pour remplir les bibliothèques.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison.
M. E. E. NORTON,
Assignee général en banqueroute.
7 mars C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs.

Choix de livres de droit, à l'encan.
Succession de DUNCAN N. HENNEN.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Exchange Place, No 17.

VENDREDI, 13 mars 1868, à 11 heures de l'après-midi au bureau de MM. C. M. Conrad & Sons, avocats No 37 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Union, Le grand choix de livres de droit du défunt, 3 bibliothèques et installations de bureau. Les catalogues seront prêts et livres au bureau des encanteurs, vendredi, 6 du courant.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant livraison. 1er mars

Maison en briques dans la rue Delord, près la rue du Camp.

Actions de banque et de compagnie d'assurance

Succession de Pierre Léopold Barthe.
No. 17,034 Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteur,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau Exchange Place No 17.

SAMEDI 28 mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 février 1868, et mis en vente à l'enchère publique pour le compte de la succession de Pierre Léopold Barthe, les propriétés décrites comme suit:—

1o UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Delord, Poeyfarré et Magazin, et désigné par le No 2, sur un plan dressé par E. Gottschalk, arpenteur, le 22 avril 1856, et déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 6, d'après lequel il a, au pied américain, 32 pieds 3 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 127 pieds 5 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble l'usage d'un passage de 5 pieds de largeur, qui forme la limite sur le Camp servant au bénéfice de ce terrain et de celui désigné sur le No 1. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec bâtisses derrière, &c.

2o—Soixante trois (63) actions de la banque de l'Union de la Louisiane.

3o—Vingt-cinq (25) actions de la compagnie d'assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Conditions de la vente—Pour la propriété foncière—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, et portant huit pour cent d'intérêt l'an de la date de la vente à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées par l'acquéreur qui ne devra pas les transférer la police au vendeur, et la police devra être transférée au vendeur.

Les actions de la vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Jas. D. Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
26 fév—mars 7 14 21 28

Maison double rue Ste-Marie.

John R. Juden et als. vs. Mme veuve Alby E. Juden, &c—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 18,128.
PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. Chas Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le premier rendu le 7 janvier 1868, et le dernier rendu le 15 février 1868 ... il sera procédé à la vente afin d'opérer un partage dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Chippewa et Jersey désigné par le No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 87 pieds entre lignes parallèles, avec le droit d'un passage de 5 pieds de largeur sur la rue Chippewa. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, avec bâtisses, citerne, &c. dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. Egalement les 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. Les billets devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant Hughes, notaire public. 1er fév—mars 14 21

Résidence de famille, No 19, rue Erato, entre St Charles et Carondelet.

Jas. Lewis Powers vs Eleanor G. Grandin et alias.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 18,033.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans daté le 24 décembre 1867 et signé le 16 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer un partage, la propriété ci-après—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Tivoli, St Charles et Carondelet désigné par le No 14 et mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à étage attachée à la maison voisine, ayant 4 chambres et un cabinet principal et 4 chambres dans la bâtisse derrière, salle de bain, cuisine, écurie, gaz, citerne, cour pavée, &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété et portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs. La police à assurer devra être assurée jusqu'à la somme de ... et hypothèque devra contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant A. Hero, notaire. 3 mars—14 28 avr

Dix-neuf terrains de choix dans le Premier District.

Rues Gasquet, Commune et autres.

SUCCESSION DE JOHN D. WOOD.
— No 28,2??—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 février 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de la succession de John D Wood, décédé, les propriétés ci-après décrites:

1o Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, d'Orléans et Broad, désignés par les Nos 8 et 9 et mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 136 pieds de largeur.

2o Onze lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cortez et Telemaque, désignés par les Nos 1 à 9 et Nos 21 et 24. Les Nos 1 à 8 mesurent chacun 27 pieds 7 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur 112 pieds de profondeur. Le No 9 mesure 34 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Cortez sur une profondeur de 112 pieds. Les Nos 21 et 24 mesurent chacun 34 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Telemaque, sur une profondeur de 112 pieds.

3o Six lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune D'Hémécourt, Cortez et Telemaque, désignés par les Nos 1 à 6 ... mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Commune ... sur une profondeur de ... pieds.

Conditions de la vente—...

... et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant ... notaire public. 1er mars—14 21 28—4 avril